

Département du Var

République Française

Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 42	Séance du : 7 mars 2022	Date de publication : 11 mars 2022
--	----------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 1er mars 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - JEANPERRIN Brigitte - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - MARTY Nicolas - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - JEANPIERRE Jimmy - CURTI Fabrice - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : DECARD Guillaume donne procuration à ISEPPI Stéphane - CREPET Sandrine donne procuration à LEROY Carine - RAMI Hafida donne procuration à MASQUELIER Frédéric

NON REPRESENTES : BRENDLE Karen - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEANPIERRE.

FINANCES

*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

*

- N° 11 -

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

1. de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
2. d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, ce débat ne donne pas lieu à vote de la part du Conseil Communautaire.

De fait,

VU les articles L2312-1, L5211-36 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2022 transmis aux élus communautaires,

le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022,

DEBATTRE en séance des orientations budgétaires pour 2022,

PRENDRE ACTE à l'issue de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de **M. LE PRESIDENT,**

PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022, organisé en son sein.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signe électroniquement par : Frédéric
MASQUELIER

Date de signature : 11/03/2022

Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur

Frédéric MASQUELIER



RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2022

Conseil communautaire du 7 mars 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – Le contexte économique, financier et législatif	4
A) Un rebond de l'économie mondiale malgré des répliques épidémiques	4
B) La loi de finances 2022 : pas de révolution pour les collectivités territoriales	7
II – Une trajectoire budgétaire au service des projets du pacte de gouvernance	9
A) La rétrospective financière	9
B) Les orientations budgétaires pour 2022	17
- Cadre général	17
- Section de fonctionnement : un autofinancement renforcé	18
- Section d'investissement : concrétiser les projets du pacte de gouvernance	22
III – La gestion de la dette	25
Annexe – Eléments sur les ressources humaines	

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités comme aux EPCI dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Conformément aux dispositions issues de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions. Le rapport doit comporter également la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le ROB doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires et avantages en nature) et des effectifs. Depuis la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, il convient également de présenter les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le ROB doit être transmis au préfet de département et aux communes membres de l'EPCI mais aussi faire l'objet d'une publication. Il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le présent rapport comporte donc les éléments de présentation des orientations budgétaires 2022 d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en vue du Conseil communautaire du 7 mars et avant le vote du budget prévu le 4 avril.

Dans un contexte difficile, notamment marqué par l'impact de la crise sanitaire, mais aussi par des contraintes législatives et réglementaires de plus en plus lourdes sur les projets, sans réelle compensation de la part de l'Etat, l'objectif affirmé de la communauté d'agglomération, à travers les présentes orientations, est avant tout la réalisation des projets du pacte de gouvernance, et de facto la reconstitution d'une capacité d'autofinancement seule à même de permettre les importants investissements prévus sur le territoire d'ici la fin de la mandature.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire. Le budget primitif sera pour sa part présenté à la séance du 4 avril.

I – Le contexte économique, financier et législatif

A) Un rebond de l'économie mondiale malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué en 2020 par la crise sanitaire, l'ensemble des économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année a permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde (redémarrage plus rapide aux Etats-Unis que dans le reste du monde).

Pour autant, outre la persistance de restrictions sanitaires et d'un contexte d'incertitude, d'autres éléments sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre 2021. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires (dont les semi-conducteurs) limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques, conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs.

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements de contraintes de déplacements. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes seulement contraintes par les pénuries de composants et les difficultés d'approvisionnement.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long de l'année 2021. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après – 6,5% en 2020) puis ralentir progressivement en 2022 à environ 4,1%.

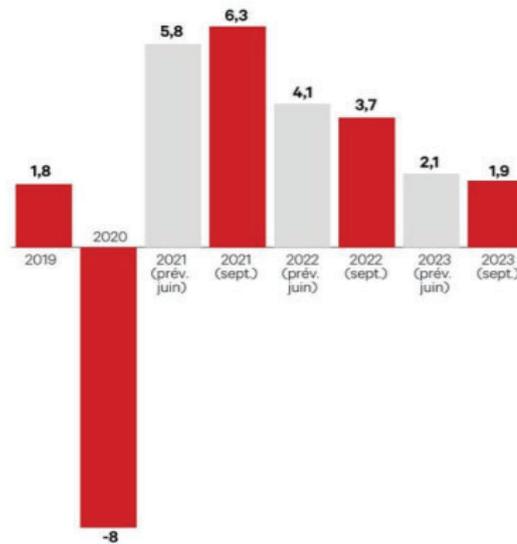
France : un retour de la croissance marqué par des déséquilibres

Selon les prévisions de l'INSEE, l'activité était encore inférieure de 0,9% en septembre 2021 à celle du 4^e trimestre 2019, mais le niveau d'avant crise devrait être retrouvé début 2022.

En moyenne, sur l'année 2021, le PIB progresserait de 6,3% selon les projections de la Banque de France. Cette progression pourrait atteindre 3,7% en 2022 et 1,9% en 2023.

Les prévisions de croissance de la Banque de France

Variation annuelle du PIB, en %



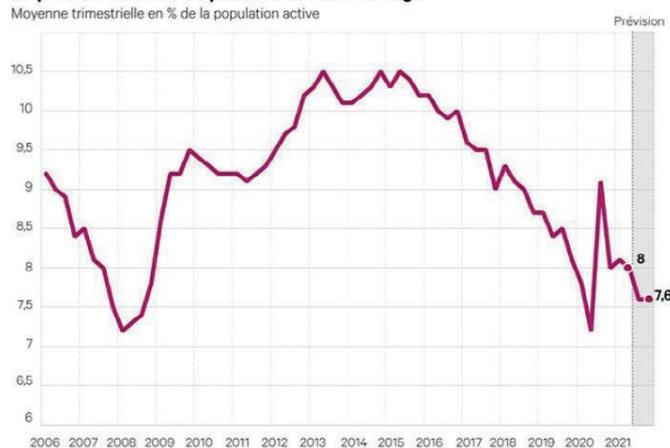
LES ÉCHOS/ SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Source : « Les Échos » – 13.09.2021

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Au 1^{er} trimestre 2022, le taux de chômage baisserait à 7,6%, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

La prévision de l'Insee pour le taux de chômage

Moyenne trimestrielle en % de la population active

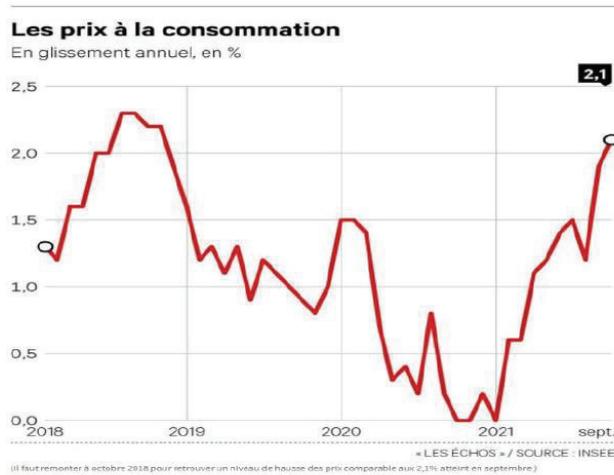


LES ÉCHOS/ SOURCE : INSEE

Source : « Les Échos » – 7.10.2021

Ces évolutions interviennent dans un contexte inflationniste. En effet, l'inflation IPC a atteint 2,8% en décembre 2021, impactée pour plus de la moitié par la composante énergie, pétrole comme gaz. L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet

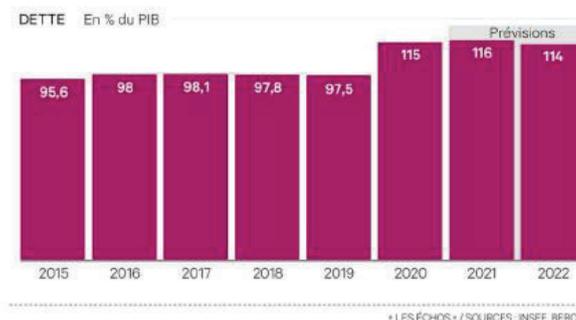
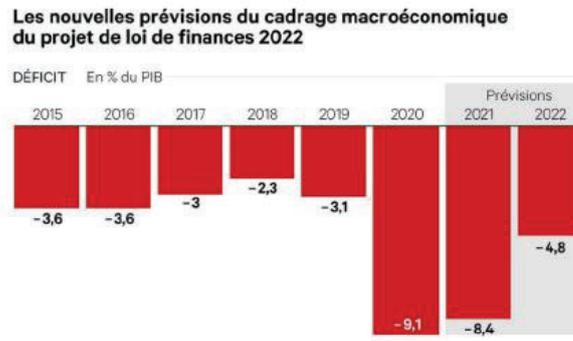
hiver ou les risques de rupture d’approvisionnement en cas de nouveaux commentaires tendent les projections encore aléatoires.



Source : « Les Échos » – 1.10.2021

Enfin, conséquences des mesures de soutien à l’économie, puis de relance de l’activité mises en place par le Gouvernement pour limiter l’impact de la crise sanitaire sur l’économie et malgré le net rebond des recettes fiscales observé sur 2021, le déficit public attendrait environ 8,4% du PIB en 2021. La dette publique reste d’un niveau très élevé estimée à près de 116 % du PIB.

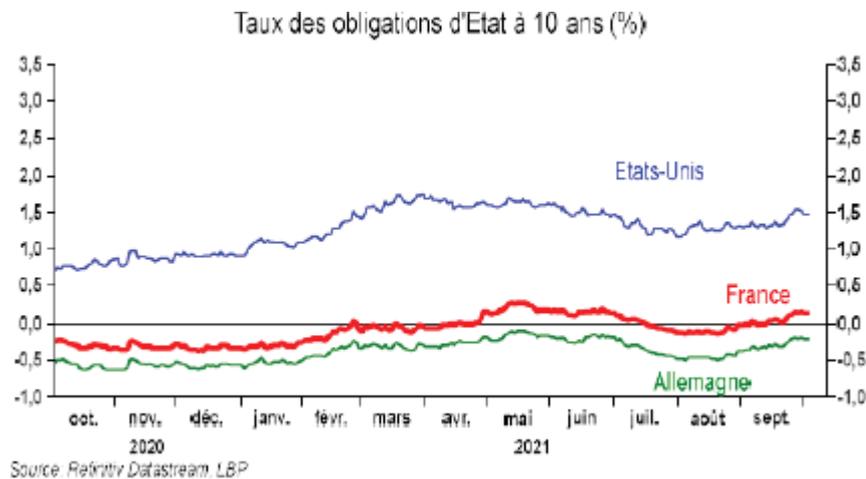
Le déficit public est attendu à 4,8% en 2022, ce qui permettrait à la dette de diminuer légèrement en proportion pour se situer à 114% du PIB.



Source : « Les Échos » – 10.09.2021

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les grandes banques centrales pourrait cependant un peu s'atténuer dans les mois à venir.

Toujours très bas, et permettant donc la réalisation d'emprunts à de bonnes conditions financières pour assurer les investissements, les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter dans les mois à venir.



B) La loi de finances 2022 : pas de révolution pour les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2022 prévoit une augmentation de la dépenses publique de l'ordre de 11 milliards d'euros. Pour autant, il ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités, contrairement aux précédentes (PLF 2020 : suppression de la TH au long ou PLF 2021 avec la réforme des impôts de production), et procède uniquement à quelques changements pour les finances locales, comme une **réforme des indicateurs financiers**.

Stabilité des dotations

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

Réforme des indicateurs financiers

Le Gouvernement a décidé d'intégrer une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Il s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel financier, comme les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, la TLPE, la taxe sur les pylônes électriques. Cette réforme n'est pas neutre financièrement et pourrait impacter plusieurs dotations, notamment la répartition des dotations de péréquation. L'article

47 de la loi de finances 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de loi de finances pour 2021 pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la TH, la part départementale du foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI ...).

Conformément à la loi de finances 2021 les nouveaux calculs des indicateurs financiers tiendront également compte de la suppression de la TH. Pour les communes, un système de lissage de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets de la réforme des indicateurs.

Fiscalité

La part de TVA attribuée aux EPCI pour compenser leur perte de TH devrait augmenter de 5,5% en 2022.

La suppression de la TH des EPCI à fiscalité propre est compensée par l'attribution à partir de 2021 d'une part dynamique de TVA (environ 7.5Md€). Celle-ci évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA. Selon les estimations indiquées dans la loi de finances pour 2022, le produit de la TVA devrait augmenter de 5,4 % en 2022.

Ce mécanisme d'évolution de la part de la TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre pose toutefois des difficultés en matière de prévision budgétaire des collectivités concernées. Le taux de 5,4 % n'est qu'une estimation. Des régularisations à la hausse ou à la baisse sont susceptibles d'intervenir à la connaissance, pas avant 2023, du produit réel de TVA perçu par l'Etat au titre de 2022.

La revalorisation des bases fiscales, qui influe directement sur l'évolution des recettes budgétaires, dépend notamment de l'inflation constatée.

L'Insee vient de publier l'indice des prix à la consommation harmonisé au mois de novembre portant l'inflation sur un an glissant à **+3,4%**. C'est donc ce chiffre qui va servir pour l'actualisation des bases fiscales pour 2022. Mais cette revalorisation ne concernera que les locaux d'habitations et les locaux industriels

La taxe d'aménagement est un outil fiscal précieux pour financer le développement urbain. Elle permet le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions. La loi de finances pour 2022 (article 109), en adoptant un amendement soutenu par Intercommunalités de France, **modifie les modalités de répartition de la taxe d'aménagement**.

Lorsque la taxe d'aménagement (TA) est perçue au profit de l'intercommunalité, le code de l'urbanisme prévoit que « tout ou partie » doit être reversé aux communes, les conditions de reversement étant fixées par délibération. En revanche la réciproque n'était jusqu'alors pas obligatoire mais simplement facultative.

La loi de finances pour et impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité, selon des clés qui seront à déterminer.

II – Une trajectoire budgétaire au service des projets du pacte de gouvernance

NB : en l'absence du vote du compte administratif 2021 au moment de la rédaction du présent document, les chiffres 2021 sont des chiffres prévisionnels.

A – La rétrospective financière

1. Les soldes intermédiaires de gestion

Le Budget Principal

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	113 565 933,93	115 131 893,87	118 263 153,26	119 101 797,99	122 439 679,14
Dépenses de fonctionnement courant	106 990 579,29	107 601 666,24	108 324 713,16	110 851 457,72	114 653 520,20
Epargne de gestion	6 575 354,64	7 530 227,63	9 938 440,10	8 250 340,27	7 786 158,94
Résultats financiers	-910 860,06	-924 447,80	-904 067,41	-864 020,74	-818 548,66
Résultats exceptionnels	-611 754,48	-625 219,80	-10 433,54	-2 556 426,53	-2 849 205,52
Epargne brute	5 052 740,10	5 980 560,03	9 023 939,15	4 829 893,00	4 118 404,76
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 485 018,39	1 761 782,44	1 890 966,35	1 947 686,44	1 945 441,30
Créances sur des collectivités	257 669,69	257 669,70	257 669,69	257 669,69	257 669,70
Epargne Disponible (Autofinancement net)	3 825 391,40	4 476 447,29	7 390 642,49	3 139 876,25	2 430 633,16

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel. Ce taux était de 3,9% en 2020 et devrait se situer à 3,35% en 2021.

Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

2. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'établissent comme suit :

RECETTE_FCT_BILAN	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2017	113 805 712	3.42 %
2018	115 354 458	1.36 %
2019	118 616 303	2.83 %
2020	119 319 812	0.59%
2021	122 742 759	2,86 %

	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes	101 642 997,34	102 877 983,66	106 084 542,69	106 886 955,54	110 803 042,99
Dotations et subventions	10 674 782,36	11 056 608,43	10 910 583,24	10 954 183,84	10 403 464,19
Autres produits courants stricts	1 168 970,49	1 181 149,60	1 176 335,79	1 239 746,03	1 209 306,38
Atténuations de charges	79 183,74	16 152,18	91 691,54	20 912,58	23 865,58
Total des recettes de gestion courante	113 565 933,93	115 131 893,87	118 263 153,26	119 101 797,99	122 439 679,14
Produits financiers	227 123,52	219 266,20	208 417,82	199 358,80	189 164,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	12 653,33	3 296,32	144 730,28	18 654,93	113 915,86
Total des recettes réelles de fonctionnement	113 805 710,78	115 354 456,39	118 616 301,36	119 319 811,72	122 742 759,00
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	739 020,87	661 175,19	736 727,80	867 759,18	875 383,70
Produits des cessions d'immobilisations	540,00	6 167,80	1 103,20	37 680,00	25 733,40
Excédent de fonctionnement reporté	6 080 969,00	9 085 061,00	11 049 273,00	12 001 546,00	8 504 421,00
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	120 626 240,65	125 106 860,38	130 403 405,36	132 226 796,90	132 148 297,10

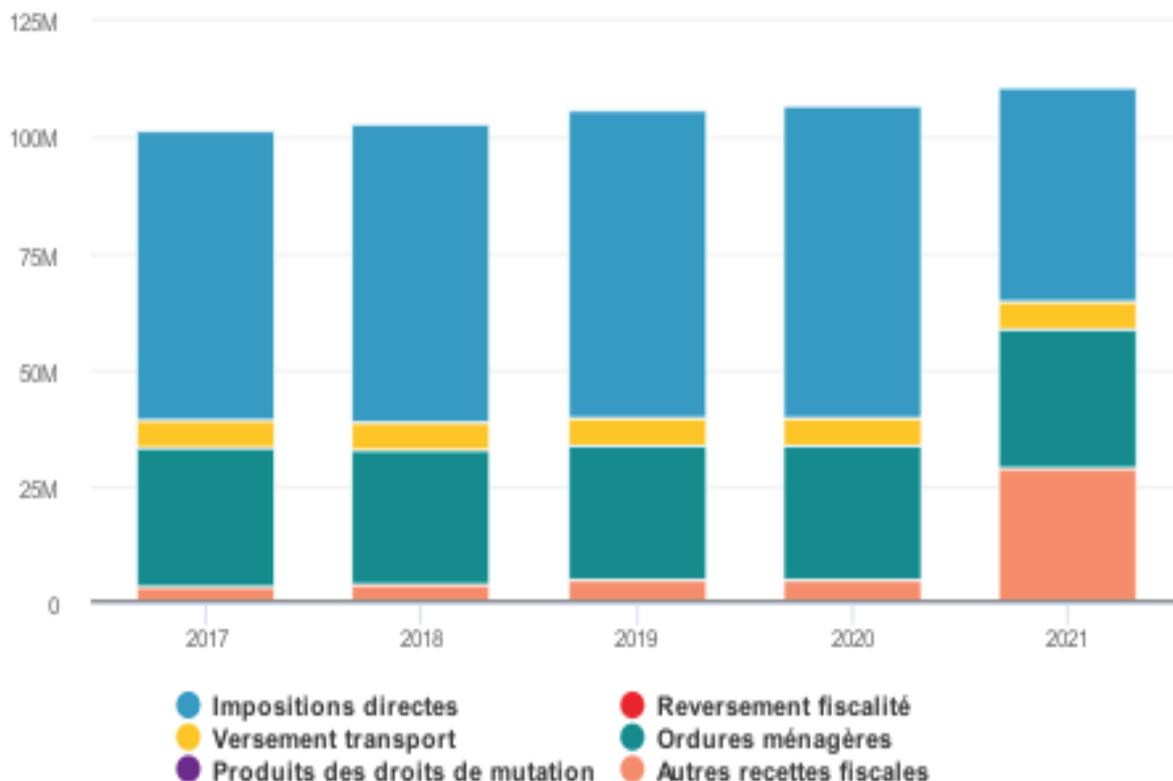
Les taux d'imposition sont cette année encore demeurés stables à :

- TH : 8,97% (s'applique uniquement aux résidences secondaires)
- Foncier bâti : 1,59%
- Foncier non bâti : 3,95%
- CFE : 28,46%

Les recettes issues des impôts et taxes se répartissent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes	101 642 997,34	102 877 983,66	106 084 542,69	106 886 955,54	110 803 042,99
Impositions directes	62 592 780,16	63 986 320,70	66 234 249,70	67 268 872,20	46 205 903,79
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	30 143 716,00	29 032 716,00	28 640 493,00	29 188 389,00	29 605 528,01
Versement transport	5 525 681,15	6 026 895,18	6 122 227,93	5 590 212,88	5 876 682,65
Autres recettes fiscales	3 380 820,03	3 832 051,78	5 087 572,06	4 839 481,46	29 114 928,54

Evolution des ressources fiscales



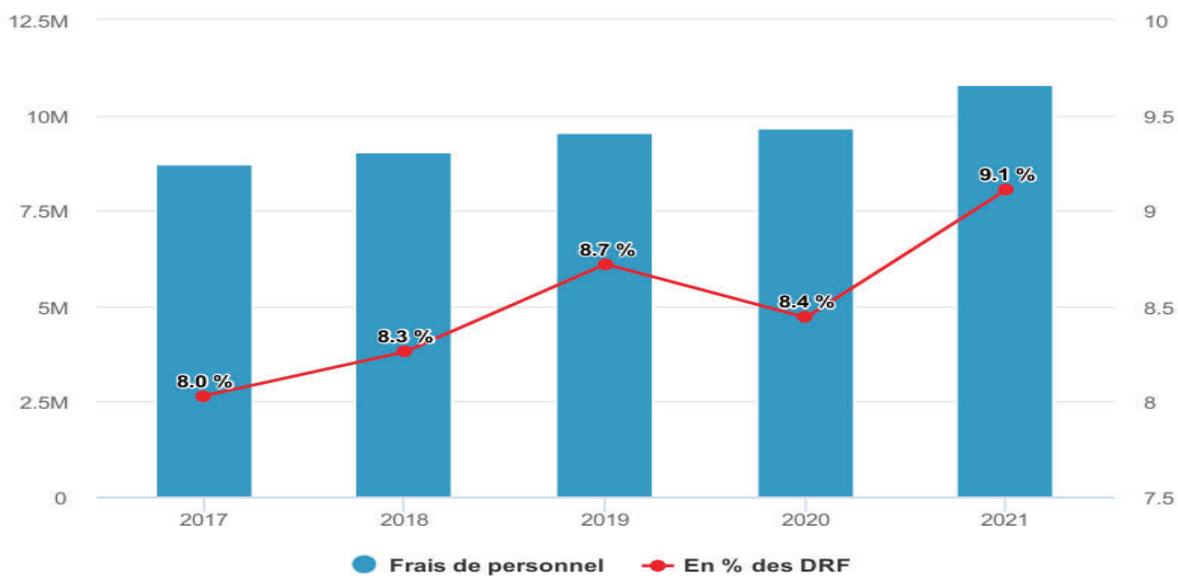
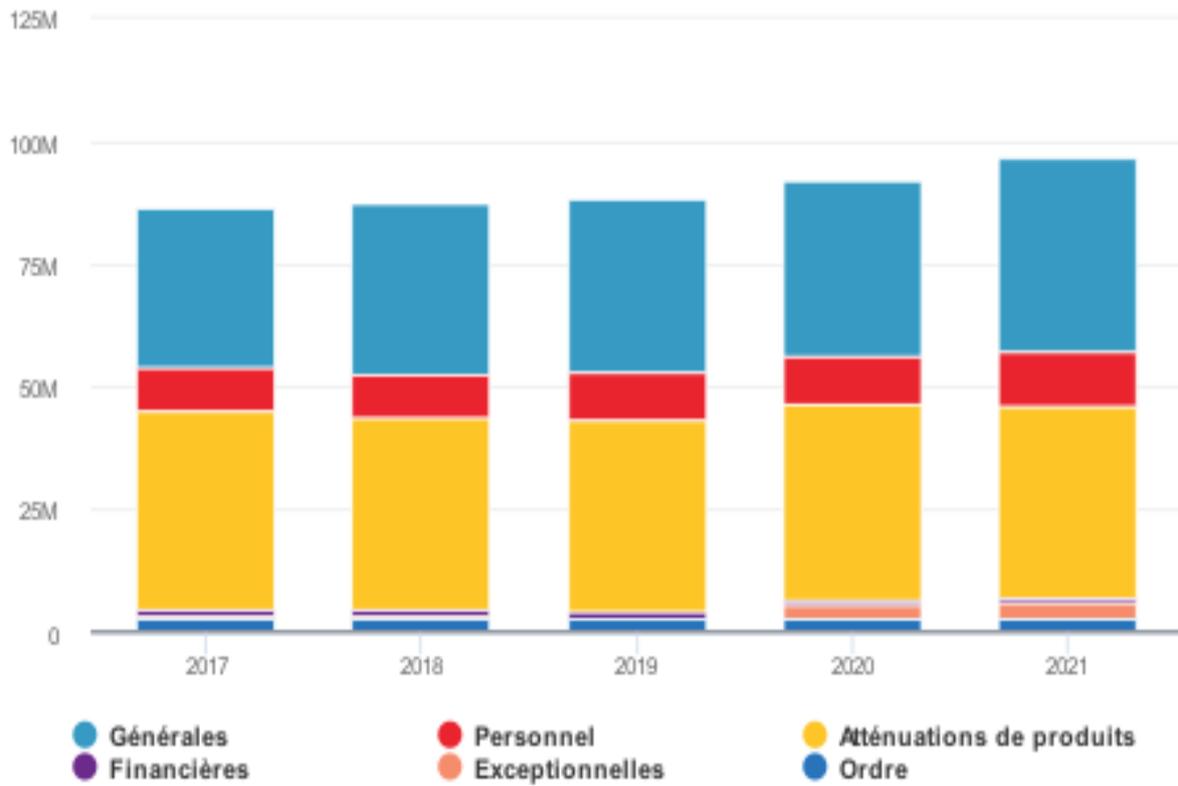
L'évolution des « autres recettes fiscales » représente la compensation par la TVA de la baisse des « impositions directes » du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'établissent pour leur part comme suit :

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF
2017	108 752 971	+3,43%
2018	109 373 896	+0,64%
2019	109 592 363	+0,20 %
2020	114 489 918	+4,47%
2021	118 624 355	+3,61%

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	32 544 492,80	34 566 621,41	35 572 883,84	35 666 046,18	39 901 664,70
Charges de personnel	8 737 033,88	9 035 761,63	9 560 701,60	9 667 364,81	10 807 156,99
Atténuations de produits	40 449 241,28	39 088 845,89	39 362 811,85	40 190 726,15	39 238 634,18
Autres charges de gestion courante	25 259 811,33	24 910 437,31	23 828 315,87	25 327 320,58	24 706 064,33
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante	106 990 579,29	107 601 666,24	108 324 713,16	110 851 457,72	114 653 520,20
Charges financières	1 137 983,58	1 143 714,00	1 112 485,23	1 063 379,54	1 007 712,66
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	624 407,81	628 516,12	155 163,82	2 575 081,46	2 963 121,38
Total des dépenses réelles de fonctionnement	108 752 970,68	109 373 896,36	109 592 362,21	114 489 918,72	118 624 354,24
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	2 786 623,70	2 827 105,43	2 731 369,05	2 806 050,35	2 955 830,17
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	111 539 594,38	112 201 001,79	112 323 731,26	117 295 969,07	121 580 184,41

Répartition des dépenses de fonctionnement



3. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement 2021 s'élèvent à 7,6M€, inférieures aux prévisions initiales du fait de la nécessaire finalisation de certains projets et des procédures à mettre en œuvre pour certaines retardées du fait de la crise sanitaire. Leur répartition est la suivante :

Colonne1	2017	2018	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles	588 510	577 451	790 763	735 868	642 168
Subventions d'investissement	3 281 304	2 323 248	1 544 076	2 356 520	1 835 491
Immobilisations corporelles	2 561 520	2 745 597	2 737 841	3 074 329	2 885 396
Immobilisations en cours	1 687 887	5 884 935	1 866 076	4 327 434	2 242 998
TOTAL D EQUIPEMENT	8 119 221	11 531 232	6 938 756	10 494 151	7 606 053

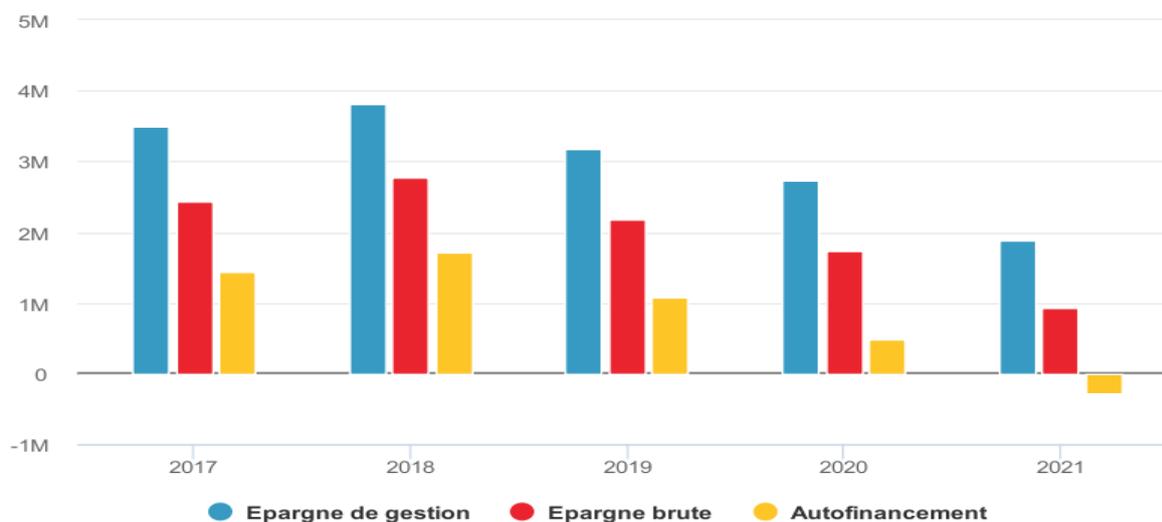
Les principales dépenses d'équipement 2021 ont été les suivantes :

- Mise en sécurité de la zone de la Palud – Pont de la Garonnette : 1,2 M€
- Etudes Front de mer : 71 K€
- Investissements ordures ménagères (colonnes, sécurisation, véhicules...) : 1,8 M€
- Propreté urbaine (véhicules, équipements...) : 154 k€
- Aménagement des zones d'activités : 547 k€
- Voie de contournement ZAC des Garillans : 137 K€
- Logement social : subventions : 1, 1 M€
- Aide à la réhabilitation du parc privé : 173 K€
- Social – Réhabilitation Maison de la Lauve (1^e phase) : 140 K€
- Transports – Schéma directeur vélo : 43 K€
- Transports – Poteaux arrêts : 55 K€
- Palais des sports : 160 k€ (équipement+ réhabilitation chauffage)
- Construction modulaire (Politique de la Ville) : 31 k€
- Campus connecté (matériel informatique, mobilier, aménagement) :49 k€
- Matériel de bureau et informatique : 211 k€

Le budget Eau potable

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	13 417 367,38	13 358 436,44	13 123 109,65	13 165 052,59	12 911 178,30
Dépenses de fonctionnement courant	9 926 315,38	9 548 882,58	9 942 121,89	10 443 401,59	11 027 014,60
Epargne de gestion	3 491 052,00	3 809 553,86	3 180 987,76	2 721 651,00	1 884 163,70
Résultats financiers	-1 051 895,89	-1 026 623,66	-989 873,58	-982 146,21	-935 117,45
Résultats exceptionnels	-14 812,20	-8 846,53	-17 690,91	-2 684,91	-22 854,97
Epargne brute	2 424 343,91	2 774 083,67	2 173 423,27	1 736 819,88	926 191,28
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	978 163,90	1 069 448,44	1 089 695,86	1 242 475,11	1 197 340,91
Epargne Disponible (Autofinancement net)	1 446 180,01	1 704 635,23	1 083 727,41	494 344,77	-271 149,63

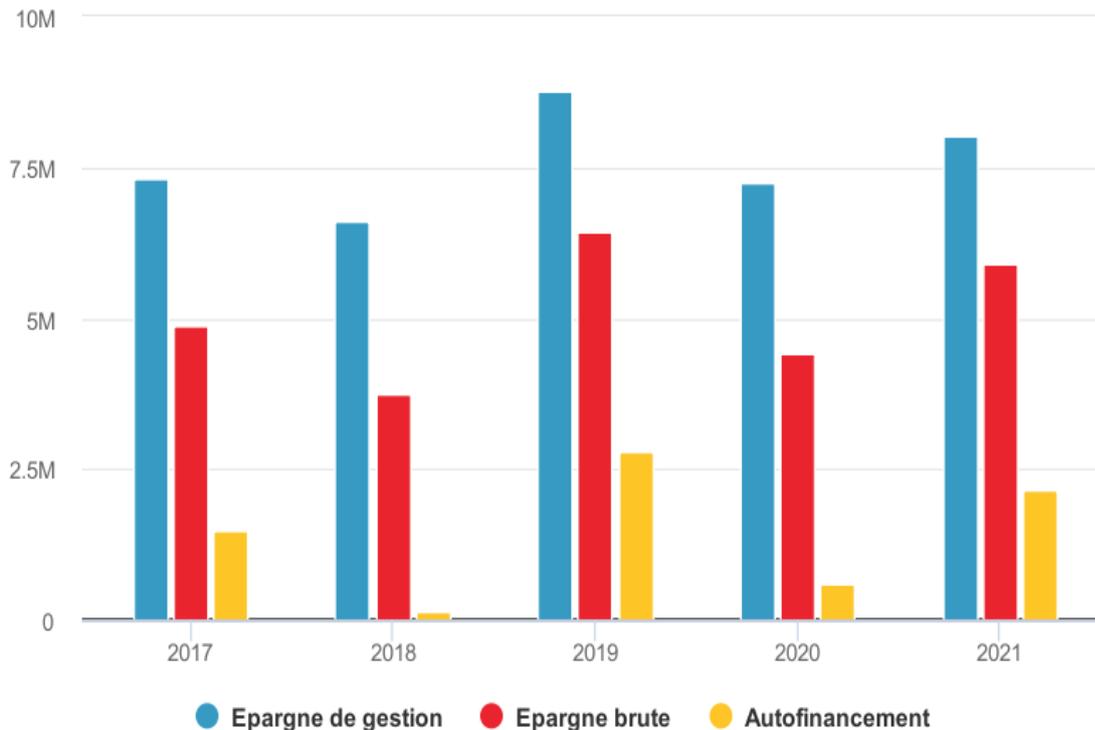
Evolution des niveaux d'épargne



Le budget Assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	9 282 006,97	8 708 821,07	10 631 150,41	8 896 255,07	9 661 702,85
Dépenses de fonctionnement courant	1 952 538,50	2 110 423,25	1 875 614,76	1 662 612,02	1 643 959,33
Epargne de gestion	7 329 468,47	6 598 397,82	8 755 535,65	7 233 643,05	8 017 743,52
Résultats financiers	-2 408 915,00	-2 367 066,16	-2 275 030,47	-2 161 120,12	-2 016 395,84
Résultats exceptionnels	-30 872,16	-494 901,33	-41 790,09	-645 597,79	-104 065,58
Epargne brute	4 889 681,31	3 736 430,33	6 438 715,09	4 426 925,14	5 897 282,10
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	3 423 186,72	3 610 860,07	3 664 538,75	3 837 896,28	3 752 103,68
Epargne Disponible (Autofinancement net)	1 466 494,59	125 570,26	2 774 176,34	589 028,86	2 145 178,42

Evolution des niveaux d'épargne



B – Les orientations budgétaires pour 2022

1. Cadre général

En dépit des contraintes liées à la situation sanitaire, l'année 2021 a commencé à voir la mise en œuvre effective du projet de mandature, avec tout d'abord :

- l'adoption du pacte de gouvernance, le 25 mars
- le changement des statuts de la communauté d'agglomération, votés à ce même conseil et entérinés par arrêté préfectoral du 18 mai, avec notamment le nouveau nom d' « Estérel Côte d'Azur Agglomération ».

Cette année 2021 aura notamment vu la mise en œuvre du premier volet du pacte de gouvernance, axée sur la consolidation de la communauté d'agglomération pour un fonctionnement optimisé au service des habitants, avec la création d'une nouvelle identité pour renforcer le sentiment d'appartenance, et aussi une restructuration des services, pour certains renforcés afin d'être pleinement en mesure d'assurer leurs missions et la réalisation des projets portés par le pacte. Ceci a conduit en 2021 et conduira encore dans une moindre mesure en 2022 à certains recrutements, notamment dans les secteurs :

- de la propreté urbaine et des ordures ménagères (déchetteries notamment), au regard des besoins enregistrés ;
- des services techniques (ingénieur chargé des grands projets, ingénieur GEMAPI, technicien de maintenance...)
- de l'hygiène et de la santé (infirmière pour les vaccinations pour assurer au mieux les missions confiées par la convention avec le département, contrôleurs pour assurer pleinement les missions de contrôle sanitaire et d'hygiène alimentaire, soutien administratif...)
- de la politique de la ville (directrice dédiée et agents de terrain sur les quartiers sensibles)
- de la gestion des ressources humaines (coordonnatrice RH)
- de la formation (tuteur pour l'extension du campus connecté, conseiller numérique)

Parallèlement à ce travail de consolidation des « fondations » de l'Etablissement, l'année 2021 aura été marquée par le lancement des études et des procédures, parfois longues, sur plusieurs grands projets.

De fait, l'année 2022 va voir le début de la réalisation effective de plusieurs projets d'ampleur ou la finalisation de certains autres projets du pacte de gouvernance et sera donc marquée par une évolution sensible des dépenses d'investissement.

Cela implique en parallèle, concernant le fonctionnement, de dégager des marges de manœuvre suffisantes et donc de retrouver un autofinancement conséquent, en agissant à la fois sur la rationalisation des dépenses, malgré certaines évolutions automatiques ou liées au besoin de bon fonctionnement des services, et sur l'optimisation des recettes. C'est dans cet esprit que sera conçu le budget primitif 2022.

2. Section de fonctionnement : un autofinancement renforcé

2.1. Les dépenses de fonctionnement

En 2022, la communauté d'agglomération continuera à veiller étroitement à la bonne maîtrise et à l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement. Des efforts particuliers seront faits pour rationaliser un certain nombre de dépenses sans réduire le service apporté aux habitants. En matière de déchets ménagers, qui est le poste de dépenses le plus important de la communauté d'agglomération, un travail particulier de prévention et de rationalisation sera mené.

Pour autant, la communauté d'agglomération verra une certaine évolution de ses dépenses de fonctionnement en 2022, du fait notamment de trois facteurs :

- **L'évolution et l'amélioration du service** apporté à la population, pour répondre à plusieurs besoins identifiés, en relation avec les communes membres, notamment en matière de transport et de propreté urbaine ainsi que de collecte et traitement des ordures ménagères ;
- **la restructuration ou le renforcement opéré de certains Services**, comme précédemment mentionné, afin de leur permettre d'assurer leurs missions dans des conditions optimales. De fait, l'année 2022 verra un nombre de recrutements plus restreints, mais en revanche doit prendre en compte en année pleine l'impact des renforcements effectués courant 2021 ;
- **L'évolution automatique ou réglementaire de certaines dépenses**, tant sur le chapitre 011 du fait de l'indexation prévue par les principaux contrats de l'établissement et la DSP transports, mais aussi de l'évolution des coûts de certaines matières premières, sur le chapitre 65 du fait notamment de l'évolution en cours des réglementations sur le traitement des ordures ménagères (qui s'accompagnera dans les toutes prochaines années d'une évolution très sensible de la TGAP, taxe sur les activités polluantes, avec un nouvel impact sur les coûts de traitement du SMIDDEV) comme de l'évolution de la contribution au SDIS ou encore sur le chapitre 012 compte tenu du « glissement vieillesse technicité » (GVT) et de certaines mesures nationales de revalorisation des catégories C.

Sous réserve de derniers arbitrages, les dépenses réelles de fonctionnement devraient ainsi passer de 120,25 M€ au BP 2021 à environ 123,9 M€ à ce budget primitif 2022, les principales évolutions par chapitre étant les suivantes :

- **011 – Charges à caractère général** : prévision 42 M€ contre 39,55 M€ au BP 2021, soit +2,2 M€, du fait essentiellement des évolutions du service en matière de transports collectifs (+ 1,5 M€ de BP à BP et + 0,65 M€ par rapport au réalisé 2021) ainsi que de propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères, mais également des dépenses de fonctionnement liées au transfert effectif de la compétence « eaux pluviales urbaines » (qui en parallèle viendront en déduction des atténuations de produits). Un montant de

près de 500 K€ est inscrit à ce chapitre pour le fonctionnement du centre de vaccination COVID intercommunal.

- **012 : Charges de personnel et frais assimilés** : prévision 12,15 M€ contre 10,85 M€ au BP 2021. Cette évolution liée pour partie aux renforcements opérés précédemment mentionnés, et notamment à leur impact en année pleine. Sont également pris en compte l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) et d'un certain nombre de mesures nationales de revalorisation des catégories C notamment. Enfin, l'intégration du service pluvial conformément aux transferts de compétences pèse dans l'évolution pour environ 450 K€. (ompensé par la réduction de l'attribution de compensation).
- **014 – Atténuation de produits** : prévision 40,5 M€ contre 41,43 M€ au BP 2021. Ce chapitre comportait en 2021 un montant de 800 K€ lié à l'exonération partielle de la CFE pour les entreprises touchées par la crise sanitaire, qui n'apparaît plus en 2021. Le Fonds de péréquation est estimé à 2,5 M€, correspondant au réalisé 2021, contre 2,7 M€ au BP 2021. Les reversements de taxe de séjour évolueraient de 1 M€ (5,3 M€ estimés contre 4,29 au BP 2021), mais ce montant se retrouve intégralement en recettes. Enfin, du fait essentiellement du transfert de la compétence pluviale, l'attribution de compensation passerait de 14,56 à 13,63 M€.
- **65 – Autres charges de gestion courante** : prévision 27,9 M€ contre 25,63 M€ au BP 2021, du fait notamment :
 - o de l'évolution de 170 K€ de la cotisation au SDIS
 - o de la reprise sur ce chapitre de 1,4 M€ de « complément de prix » pour le théâtre intercommunal Le Forum, montant qui, compte tenu de la réduction d'activité liée à la crise sanitaire, avait été imputé en subvention exceptionnelle en 2021 (le chapitre 67 « charges exceptionnelles se trouvant réduit d'autant)
 - o de l'évolution des contributions au SMIDDEV et au SMA pour un montant estimé à 13,6 M€ contre 12,55 au BP 2021.
 - o D'un montant globalement stable de subventions, autour de 3,7 M€
- **66 – Charges financières** : ce montant devrait rester globalement stable à 1 M€ environ.

2.2. Les recettes de fonctionnement

La prévision des recettes s'inscrit dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, qui a vu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'appliquer à notre budget 2021 avec la mise en place d'un mécanisme de compensation.

les dotations de l'Etat

A priori, l'agglomération ne devrait pas connaître de baisse de sa dotation forfaitaire.

Ainsi, la DGF devrait s'élever à 3 M€ en 2022.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » s'élèvera à environ 10,6 M€ en 2022 (stable par rapport au réalisé 2021). Ce chapitre comptabilise les recettes de l'Etat et de la Région pour le

transport, les subventions de l'Etat et de l'Europe dans le cadre de NATURA 2000, la dotation pour le SIHS et l'éventuelle subvention pour le centre de vaccination COVID.

- **la fiscalité directe locale**

La réforme de la fiscalité locale initiée par la loi de finances 2020 se poursuit en 2022. La taxe d'habitation sur les résidences principales, dont continueront à s'acquitter environ 20% des foyers fiscaux, deviendra un impôt d'Etat jusqu'à sa suppression progressive en 2023.

Pour compenser la perte de produit TH, un transfert d'une fraction de TVA est opéré vers les EPCI. Ce produit devra progresser de 5,5% en 2022 si l'on se réfère à ce qui est anticipé par la loi de finances 2022.

A cela s'ajoute l'article 29 de la loi de finances 2021 qui réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie le coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements. Ces valeurs sont ainsi divisées par deux. A compter de 2021, l'Etat verse une compensation destinée à compenser les collectivités territoriales de la perte de recettes de taxe foncière des entreprises liée aux impositions des établissements industriels.

De fait, au regard des éléments évoqués dans le paragraphe sur la loi de finances 2022 et des montants transmis par la DGFIP (notamment pour la CVAE), de l'évolution prévisionnelle des bases, et à taux constants :

- **la taxe d'habitation** devrait évoluer de 3,4%, passant de 13,436 M€ à 13,893 M€
- **la CFE** devrait évoluer de 2%, passant de 17,391 M€ à 17,74 M€
- **la taxe sur le foncier bâti** devrait évoluer de 3,2 %, passant de 4,443 M€ à 4,586 M€
- **la CVAE** devrait quant à elle baisser de 1,9%, passant de 7,169 M€ à 7,033 M€
- **la TASCOM** devrait être globalement stable passant de 2,608 M€ à 2,617 M€ (+0,3%)
- **l'IFER** devrait évoluer de 1,49% à 668 K€
- **la fraction de TVA** devrait, avec l'évolution de 5,5% susmentionnée, passer de 23,677 M€ à 24,98 M€.
- **le produit de la taxe de séjour est estimé à 5,3 M€**, contre 4,29 M€ au BP 2021. Ce produit est reversé pour un montant correspondant en dépenses de fonctionnement.

Le détail pour les Taxes foncières bâties serait le suivant :

		BASES	REVALORISATION	BASES REVALORISEES	TAUX FB	PRODUIT 2022 PREVISIONNEL
1	LOCAUX D HABITATION	235 938 893	1,034	243 960 815	1,59%	3 878 977
2	LOCAUX D HABITATION A CARACTERE	3 100 819	1,034	3 206 247	1,59%	50 979
3	LOCAUX D HABITATION SOUMIS A LA	3 620	1,034	3 743	1,59%	60
4	LOCAUX PASSIBLE TH	174 705	1,02	178 199	1,59%	2 833
5	LOCAUX PROFESSIONNEL	38 760 100	1,02	39 535 302	1,59%	628 611
6	LOCAUX INDUSTRIELS	1 486 329	1,034	1 536 864	1,59%	24 436
						4 585 897

- **la TEOM et le versement mobilité**

Ces deux taxes dédiées, l'une au financement des services de mobilité, l'autre à la collecte et au traitement des ordures ménagères, ont été inscrites en prévision au BP 2021 à :

- 5,3 M€ pour le versement mobilité,
- 29,17 M€ pour la TEOM.

Or, il apparaît que :

- les dépenses en matière de services de transport collectif représenteront en fonctionnement un total de plus de 10 M€ sur 2022. A ceci vont se rajouter les dépenses d'investissement liées à la mise en place d'un transport en commun en site propre dans le cadre de la rénovation du Front de Mer. Le produit du versement mobilité est donc aujourd'hui très inférieur à la dépense qui sera liée en 2022 au fonctionnement de ce service, qui a très sensiblement évolué ces dernières années alors que le taux du versement mobilité est demeuré stable, mais aussi aux investissements prévus ;
- les dépenses totales en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères sont estimées, pour le seul fonctionnement, autour de 33 M€ en 2022, montant que devrait normalement couvrir la TEOM.

Ces éléments conduisent donc à envisager un ajustement des taux de la TEOM et du versement mobilité pour correspondre au coût du service, dans ces deux domaines. Cet ajustement fera l'objet de délibérations lors du conseil d'avril, qui verra également le vote du BP.

- **les autres recettes de fonctionnement ;**

Cette rubrique regroupe les recettes tarifaires (chapitre 70) devraient s'élever à près de 1,1 M€, une recette stable et proche du réalisé 2021. Il s'agit des redevances OM campings, des recettes des déchèteries, les remboursements versés par l'AREVE, les remboursements des budgets annexes ZA et Capitou.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir autour de 140 M€ au BP 2022.

2.3. Le virement à la section d'investissement

Outre la dotation aux amortissements et aux provisions envisagées au BP 2022, qui serait de 3,35M€ contre 2,928 M€ au BP 2021, l'autofinancement dégagé devrait s'établir autour de 5 M€ cette année. A ceci s'ajoute le résultat reporté de fonctionnement net, qui devrait s'établir, sous réserve de comptabilisation des dernières données, autour de 9,5 M€, **soit une perspective de virement à la section d'investissement de l'ordre de 14,5 M€**, contre 5,6 M€ en 2021, auquel s'ajoute la dotation aux amortissements et provisions.

Ce montant estimé permet d'aborder dans un cadre budgétaire favorable les importants investissements à venir prévus par le pacte de gouvernance.

3. Section d'investissement : concrétiser les projets du pacte de gouvernance

3.1. Equilibre général de la section

Le budget d'investissement global 2022, hors reports, devrait s'établir, sous réserve de derniers arbitrages, autour de 35 M€ (contre 29,7 M€ au BP 2022), dont :

- 2,12 M€ de remboursement d'emprunts
- 3,3 M€ de subventions d'investissement et fonds de concours
- Près de 30 M€ de dépenses d'équipement.

Les recettes prévisionnelles sont composées principalement :

- de la dotation aux amortissements (3,35 M€)
- du FCTVA (estimé autour de 5 M€)
- du virement à la section d'investissement (estimation de 14,5 M€)
- des subventions
- des emprunts.

A ce stade, peuvent être budgétisées les subventions notifiées pour les projets inscrits au BP, soit de l'ordre de 1 M€. Ceci conduirait à inscrire un emprunt d'équilibre de l'ordre de 11 M€. Pour autant, des subventions complémentaires sont prévues et seront notifiées en cours d'année, ce qui conduira à réduire d'autant le montant des emprunts qui sera réellement réalisé.

3.2. Les principaux projets

Comme précédemment indiqué, après une année 2021 de consolidation et de préparation, l'année 2022 verra le lancement effectif de la réalisation de nombreux projets inscrits au pacte de gouvernance, parmi lesquels (liste non exhaustive) :

Grands projets

- Première phase des travaux du Front de mer, sur Saint-Raphaël
- Lancement de la maîtrise d'œuvre de la seconde phase (procédure en cours), ainsi que la réalisation de la concertation d'ensemble sur Fréjus et Saint-Raphaël
- Lancement des études sur la requalification du Front de mer d'une partie du secteur des Issambres, sur la commune de Roquebrune
- Etude de fréquentation et de perspectives de désengorgement liaison RDN 100 Saint-Raphaël/Fréjus
- Acquisition du terrain et la finalisation du projet du nouveau siège de l'agglomération, pour un début de travaux en 2023

Logement : poursuite des subventions en faveur du logement social et de la rénovation énergétique du parc privé

Transports :

- Installation des bornes de recharge électriques sur le territoire
- Acquisitions de terrains et début de réalisations d'aires de covoiturage

- Etude sur un projet de navettes maritimes

Pluvial/ Inondations hors Gemapi

- Dispositif « ALABRI » (Etudes sécurisation logements)
- Evolution système annonce de crues
- Travaux bassins, réseaux et postes eaux pluviales

Environnement

- Travaux déchetterie de Puget
- Etude préparatoire travaux déchetterie Les Adrets
- Travaux de la Maison des Etangs (Villepey)
- Etudes Maison de l'Estérel
- Suivi plan Climat Air Energie Territorial
- Poursuite projet aire Cap Roux

Economie/Agriculture

- Travaux voirie zones d'activité
- Finalisation plateforme circuits courts de Puget
- Accompagnement et soutien au projet de « Maison des Terroirs » à Roquebrune

Sports

- Stade intercommunal aux Adrets
- Soutien au projet de rénovation de stades Base nature de Fréjus (accueil Etoile FC et CARF)
- Etudes grand stade intercommunal

Social

- Achèvement des travaux de rénovation :
 - o Villa Sainte-Thérèse
 - o Hôtel social « Loge Toit »
 - o Villa La Lauve
- Travaux mise en conformité aire de grand passage de Fréjus

Les prochains budgets verront évidemment la poursuite de la mise en œuvre des projets du pacte de gouvernance initiés ou encore à l'étude sur le BP 2022.

De même, **sur le budget annexe GEMAPI**, qui devrait s'établir en section de fonctionnement à 3,6 M€ de dépenses réelles et à 6,4 M€ de recettes, la priorité sera donnée à l'investissement avec un montant prévisionnel de l'ordre de 7,5 M€ de dépenses.

Parmi les principales opérations prévues figurent :

- Les travaux du barrage de l'Aspe
- Le bassin Vaulongue,
- Des travaux sur les barrages Saint-Esprit et des Cous

- Des interventions relatives au recalibrage de l'Argens
- Des interventions sur la Garonne

Le **budget annexe eau** prévoit pour sa part de l'ordre de 12,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement et 13 M€ de recettes réelles, ainsi que 8,6 M€ de dépenses d'équipement, parmi lesquelles :

- Le réservoir du Gargalon à Fréjus
- Le réseau rue de l'Eglise aux Adrets
- Les derniers travaux du réservoir « Super Planestel »
- Les réseaux du chemin des Etangs de Villepey
- Le réseau du boulevard du Suveret à Saint-Raphaël et des travaux quai Jean-Bart et cours Guilbaud
- Des interventions rues du Général de Gaulle, Lamartine, Saint-Jean et du Progrès à Puget, ainsi que des travaux quartier de la Lieutenantante et chemin des Suvières.
- Des dilatations de réseaux ou des travaux de renouvellement dans les différentes communes.

Un emprunt d'équilibre de l'ordre de 8 M€ sera à prévoir (parallèlement à 1,34 M€ de remboursement du capital de la dette).

Le **budget annexe assainissement** verra de l'ordre de 9,7 M€ de recettes réelles, permettant (hors reports) de dégager un autofinancement de 1,7 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ de dotations aux amortissements et provisions. De fait, l'emprunt d'équilibre sera inférieur aux remboursements prévus, pour un montant de dépenses d'équipement de près de 9 M€, avec notamment :

- La station d'épuration et le réseau rue de l'Eglise aux Adrets
- La réhabilitation des postes de refoulement côtier sur Fréjus et Saint-Raphaël
- Le réseau de la rue Alfred de Musset, le poste de refoulement et le réseau de l'avenue de Lattre de Tassigny ou le PR de la rue de la Treille à Fréjus
- Des interventions sur la RDN7, la rue des Wagonnets ou les rues Cérisola-Boglio à Puget
- La démolition de l'ancienne station d'épuration de la Bouverie et divers travaux du Schéma directeur à Roquebrune
- Des interventions sur la station d'épuration d'Agay (réutilisation des eaux usées) ou le réseau rue Thiers à Saint-Raphaël.

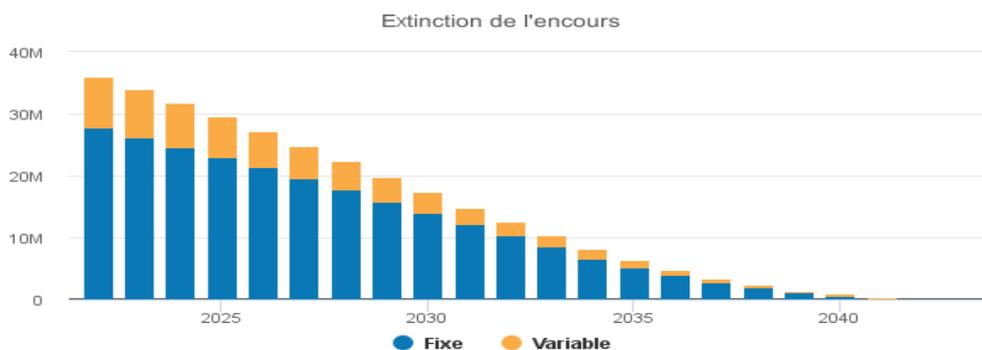
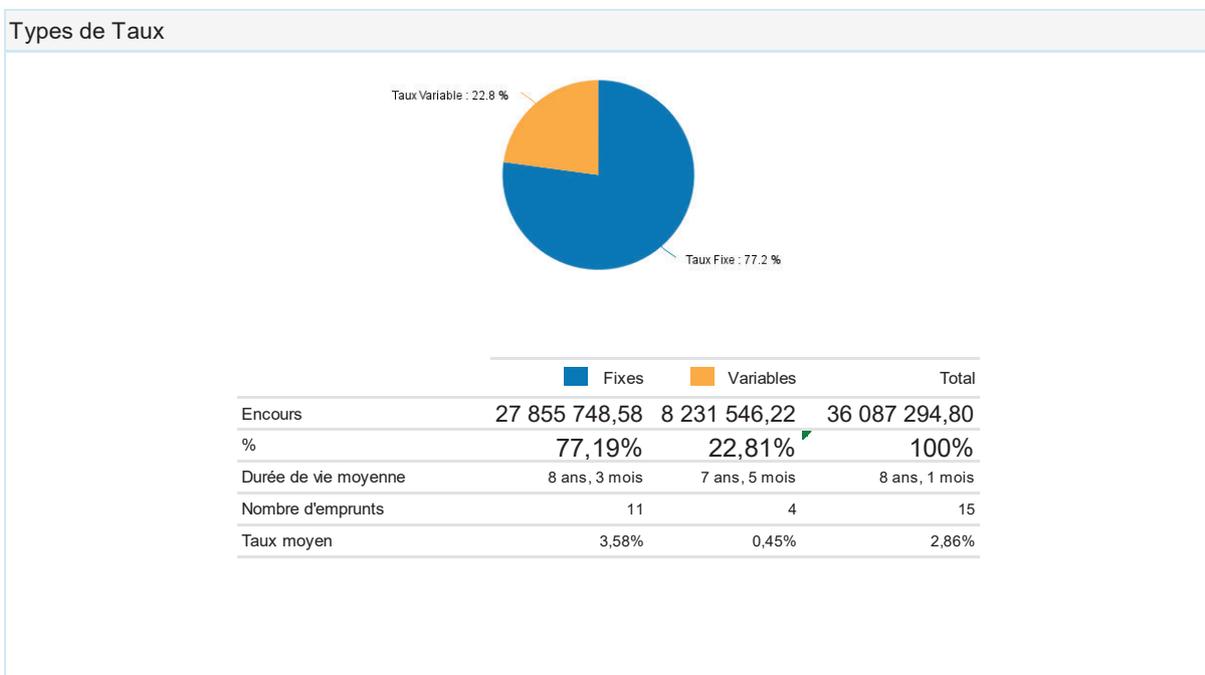
III – La gestion de la dette

Les éléments relatifs à la situation de la dette sont les suivants :

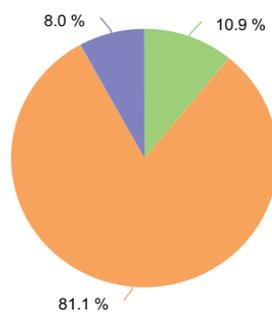
- Budget principal

Caractéristiques de la dette au 01/01/2022	
Encours 36 087 294,80	Nombre d'emprunts * 15
Taux actuariel * 2,90%	Taux moyen de l'exercice 2,86%

Charges financières en 2022	
Annuité 3 135 293,15	Amortissement 2 120 118,87
Intérêts emprunts 1 015 174,28	



Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
5 - 10 ans	3 948 535,98
10 - 20 ans	29 251 223,29
20 - 30 ans	2 887 535,53
TOTAL	36 087 294,80

- Budget Eau

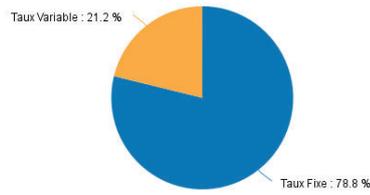
Caractéristiques de la dette au 01/01/2022

Encours 29 272 574,44	Nombre d'emprunts * 19
Taux actuariel * 3,26%	Taux moyen de 3,20%

Charges financières en 2022

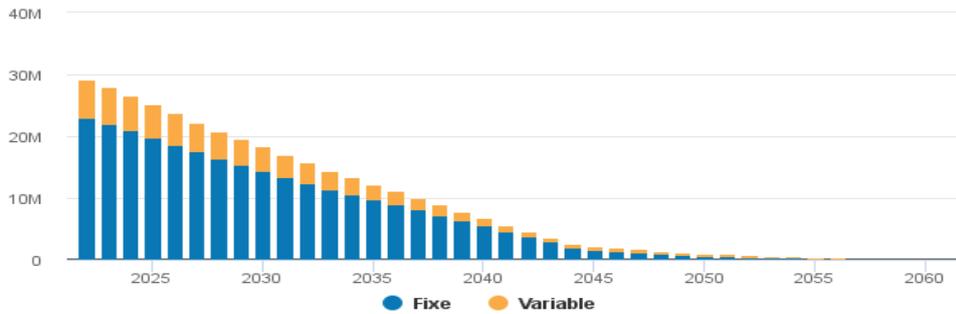
Annuité 2 266 903,14	Amortissement 1 340 197,51
Intérêts emprunts 926 705,63	

Types de Taux

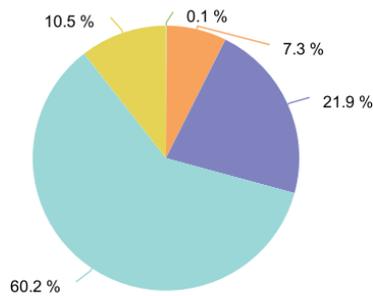


	Fixes	Variables	Total
Encours	23 076 487,51	6 196 086,93	29 272 574,44
%	78,83%	21,17%	100%
Durée de vie moyenne	11ans, 9 mois	12 ans, 3 mois	11ans, 10 mois
Nombre d'emprunts	14	5	19
Taux moyen	3,92%	0,54%	3,20%

Extinction de l'encours



Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	24 067,56
5 - 10 ans	2 133 352,61
10 - 20 ans	6 409 448,92
20 - 30 ans	17 622 380,41
>= 30 ans	3 083 324,94
TOTAL	29 272 574,44

- Budget Assainissement

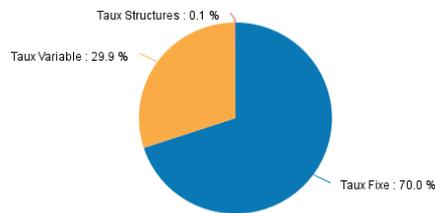
Caractéristiques de la dette au 01/01/2022

Encours **71 358 631,59** Nombre d'emprunts * **35**
 Taux actuariel * **2,79%** Taux moyen de l'exercice **2,74%**

Charges financières en 2022

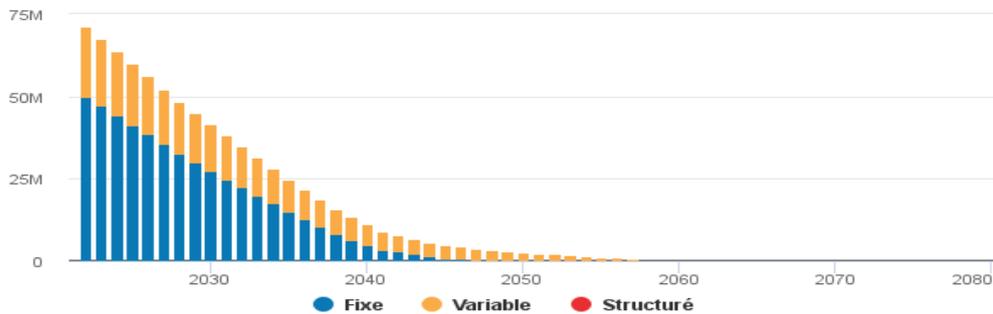
Annuité **5 710 868,97** Amortissement **3 778 857,12**
 Intérêts emprunts **1 932 011,85**

Types de Taux

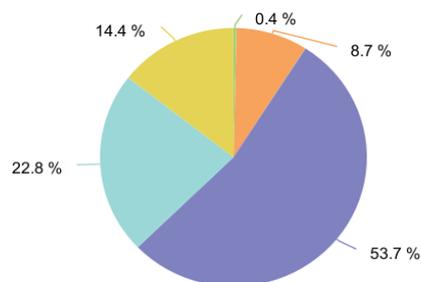


	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	49 918 039,94	21 366 110,26	74 481,39	71 358 631,59
%	69,95%	29,94%	0,10%	100%
Durée de vie moyenne	9 ans, 6 mois	14 ans	6 mois	10 ans, 10 mois
Nombre d'emprunts	24	10	1	35
Taux moyen	3,57%	0,82%	4,95%	2,74%

Extinction de l'encours



Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	256 986,86
5 - 10 ans	6 227 121,88
10 - 20 ans	38 296 814,51
20 - 30 ans	16 277 629,00
>= 30 ans	10 300 079,34
TOTAL	71 358 631,59

- **Budget Gemapi**

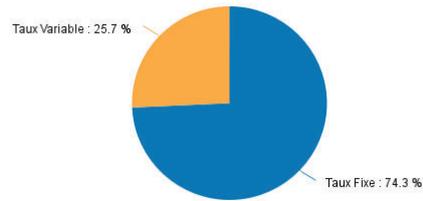
Caractéristiques de la dette au 01/01/2022

Encours 2 541 333,35	Nombre d'emprunts * 3
Taux actuariel * 0,89%	Taux moyen de l'exercice 0,89%

Charges financières en 2022

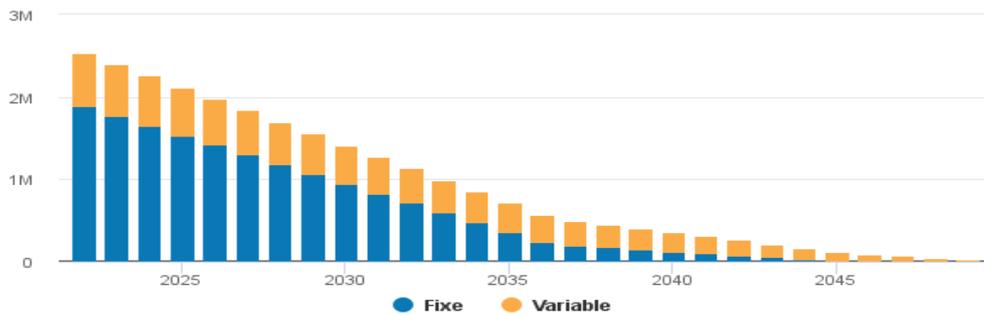
Annuité 162 840,32	Amortissement 140 666,65
Intérêts emprunts 22 173,67	

Types de Taux

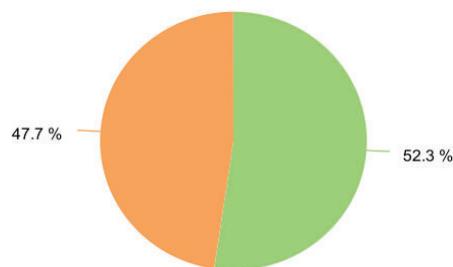


	Fixes	Variables	Total
Encours	1 888 000,01	653 333,34	2 541 333,35
%	74,29%	25,71%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 5 mois	14 ans, 4 mois	9 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	2	1	3
Taux moyen	0,76%	1,25%	0,89%

Extinction de l'encours



Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
10 - 20 ans	1 330 000,01
20 - 30 ans	1 211 333,34
TOTAL	2 541 333,35

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 083-200035319-20220311-C_20220307_11-DE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

IV – Les éléments RH



① Coût du personnel

Effectif rémunéré au 31 Décembre 2021 : 273 agents

- Evolution du Coût du Personnel 2014 à 2021 avec une projection 2022

Année	Coût	EVOLUTION
2014	7 618 762,09 €	
2015	8 325 140,71 €	9,27%
2016	8 520 114,58 €	2,34%
2017	9 211 342,61 €	8,11%
2018	9 927 811,98 €	7,78%
2019	10 639 153,26 €	7,17%
2020	10 871 673,26 €	2,19%
2021	12 112 943,90 €	11,42%
2022*	13 546 689,20 €	11,84%
* <i>Prévisionnel</i>		

➤ La Masse salariale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération représente pour l'année 2021, 12 112 943 € pour l'ensemble des budgets contre 10 871 673 € pour 2020 soit une évolution de 11,42 %.

➤ La réorganisation des services a nécessité un renforcement des effectifs. L'impact budgétaire a été supporté au cours de l'année 2021 dont le coût s'élève à 394 451 €. Il le sera également en 2022 avec la fin des recrutements.

➤ Pour l'année 2022, le budget global d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sera de 11,84 %.

➤ Par ailleurs, le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), contribue à cette évolution à hauteur de 0,63 % (avancements de grades, échelons, promotions internes).

➤ Les différentes enveloppes (heures supplémentaires, astreintes et saisonniers) représentent 3,81% de la masse salariale générale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en 2021 contre 3% en 2020. Ce poste de dépenses devrait rester stable en 2022.



Direction des Ressources Humaines

- Evolution par Nature

o 64111 - Traitement Indiciaire Titulaire

Année	Coût	evolution en %
2014	3 137 536,40 €	
2015	3 691 036,24 €	17,64%
2016	3 815 777,95 €	3,38%
2017	4 130 262,44 €	8,24%
2018	4 486 600,57 €	8,63%
2019	4 774 124,04 €	6,41%
2020	4 926 072,02 €	3,18%
2021	5 151 049,79 €	7,90%

➤ La rémunération indiciaire des agents titulaires représente à elle seule 42,52 % de la masse salariale globale sur l'année 2021. En 2020, on l'a relevée à 45,31%.



○ 64112 - Bonification Indiciaire, Supplément Familial
et Indemnité de Résidence

Année	Coût	evolution en %
2014	100 464,85 €	
2015	116 969,77 €	16,43%
2016	122 546,03 €	4,77%
2017	137 443,29 €	12,16%
2018	142 852,30 €	3,94%
2019	144 399,85 €	1,08%
2020	137 701,25 €	-4,64%
2021	138 402,24 €	0,51%

➤ Les nouvelles bonifications indiciaires représentent 35 892 € et concernent 42 agents d'Estérel Côte d'Azur Agglomération soit 0,30 % de la masse salariale globale en 2021 et reste stable par rapport à 2020 qui était de 0,35%.



o 64118 - Primes

Année	Coût	evolution en %
2014	1 018 061,76 €	
2015	1 181 899,46 €	16,09%
2016	1 220 177,72 €	3,24%
2017	1 337 443,29 €	9,61%
2018	1 527 755,75 €	14,23%
2019	1 730 948,90 €	13,30%
2020	1 749 307,06 €	1,06%
2021	1 848 432,51 €	5,67%

➤ Le régime indemnitaire représente 15,25 % de la masse salariale globale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en 2021 contre 16,09% en 2020.



o 64131 - Rémunérations Non Titulaires

Année	Coût	evolution en %
2014	466 217,22 €	
2015	429 087,41 €	-7,96%
2016	312 321,70 €	-27,21%
2017	472 719,46 €	51,36%
2018	526 738,81 €	11,43%
2019	628 905,95 €	19,40%
2020	667 278,16 €	6,10%
2021	1 183 432,51 €	77,35%

➤ La rémunération des agents non titulaires représente pour l'année 2021, 9,77% de la masse salariale globale d' Estérel Côte d'Azur Agglomération. En 2020, on l'a relevée à 6,13%.



Direction des Ressources Humaines

- Nombre d'heures supplémentaires

Année	Nbre Heures	evolution en %
2014	6 498,95	
2015	6 421,55	-1,19%
2016	7 358,77	14,59%
2017	8 545,17	16,12%
2018	9 790,03	14,57%
2019	11 088,68	13,27%
2020	8 835,10	-20,32%
2021	12 307,00	10,99%

- Coût des heures supplémentaires

Année	Coût	evolution en %
2014	104 312,87 €	
2015	103 442,16 €	-0,83%
2016	124 769,95 €	20,62%
2017	149 586,84 €	19,89%
2018	177 665,10 €	18,77%
2019	204 616,32 €	15,17%
2020	156 215,69 €	-23,65%
2021	217 116,24 €	6,11%

➤ L'augmentation s'explique par la reprise de l'activité et la mise en place du centre de vaccination avec le paiement des heures supplémentaires en 2021 + 6,11 %. Les principaux secteurs d'activités concernés sont :

- Le dispositif du centre de vaccination pour 1005 heures supplémentaires servies soit un coût de 18 074€.

- Dans les déchèterie le nombre d'heures a augmenté de 5,65% en 2021 pour coût de 57 600 € contre 52 986 € en 2020 soit une hausse de 10,59 %.



Direction des Ressources Humaines

- Avantage en Nature - Logement

Année	Coût	evolution en %
2014	5 666,40 €	
2015	6 320,10 €	11,54%
2016	6 318,00 €	-0,03%
2017	6 572,40 €	4,03%
2018	5 135,70 €	-21,86%
2019	9 739,60 €	89,65%
2020	13 020,70 €	33,69%
2021	21 140,40 €	62,36%

➤ Les avantages en nature consentis détaillés dans le tableau ci-dessus représentent un coût de 21 140 € au 31 Décembre 2021 et concernent 4 Agents.

Effectifs concernés

2014 : 2 Agents

2015 : 2 Agents

2016 : 2 Agents

2017 : 2 Agents

2018 : 2 Agents

2019 : 3 Agents

2020 : 4 Agents

2021 : 4 Agents



Direction des Ressources Humaines

② **Effectifs**

- Equivalent Temps Plein 2014 à 2021

Année	Effectif ETP	evolution en %
2014	174,42	
2015	183,85	5,41%
2016	187,25	1,85%
2017	207,05	10,57%
2018	220,45	6,47%
2019	227,55	3,22%
2020	233,55	2,64%
2021	261,55	11,99%

➤ L'effectif d'Estérel Côte d'Azur Agglomération dans son ensemble est composé en grande partie d'agents permanents (215,7 Titulaires contre 45,85 non titulaires) et relève de la fonction publique. 82,47% des agents d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sont fonctionnaires et 17,53% des contractuels de droit public.



Direction des Ressources Humaines

② Effectifs

- Equivalent Temps Plein 2021

➤ La répartition des emplois par filière pour l'ensemble des budgets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est la suivante :

- Filière Administrative : 40,32%
- Filière Technique : 58,54%
- Filière Culturelle : 0,38%
- Filière Animation : 0,38%
- Filière Médico - Sociale : 0,38%

Etat du Personnel au 31 Décembre 2021 - Equivalent Temps Plein

Filières	Effectifs	REPARTITION
Emploi Fonctionnel	3,35	
Administrative	102,10	40,32%
Technique	153,10	58,54%
Animation	1,00	0,38%
Médico social	1,00	0,38%
Culturelle	1,00	0,38%